



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique Régionale
Education Physique et Sportive

Savoir-Nager

Académie de LYON

Enquête 2023-2024



Enquête réalisée par :
Philippe Sbaa – IA IPR EPS
Philippe Bouzonnet – CTIA EPS DSDEN 69

Cadre institutionnel

Le code de l'Education (article D. 312-47-2) et le décret n° 2022-276 du 28 février 2022 relatif à l'attestation du Savoir-Nager en sécurité précisent : « Une attestation du Savoir-Nager en sécurité est délivrée aux élèves qui ont subi avec succès un contrôle des compétences en matière de sécurité en milieu aquatique.

La note de service (NDS) du 28-2-2022 parue au bulletin officiel n°9 du 3 mars 2022 régit l'enseignement de la natation scolaire.

La présente NDS précise les tests et les repères d'acquisitions qui font actuellement référence :

- « l'attestation du Savoir-Nager en sécurité » (ASNS) est le test de référence dans les domaines scolaires et extra-scolaires ;
- l'aisance aquatique est à présent définie comme une étape fondamentale pour débiter le parcours de formation d'un nageur sécurisé ;
- « le Pass-nautique » permet l'accès aux activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

Cette NDS précise aussi la contribution de l'école à l'aisance aquatique et rappelle qu'apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive du cycle 1 au cycle 4. Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle et se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de 6^{ème}.

L'ASNS est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou 6^{ème}. Cette attestation peut cependant être validée tout au long de la scolarité, y compris aux lycées généraux, technologiques et professionnels.

L'obtention de l'ASNS en fin de cycle 3 marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves. **Elle est obligatoirement renseignée, dès que possible, dans le livret scolaire unique (LSU) qui suit l'élève tout au long de sa scolarité.**

Pilotage académique

Dans l'académie de Lyon, pour palier la baisse attendue de la validation de l'ASNS pendant et à l'issue de la pandémie COVID, l'IPR d'EPS a contribué à la mise en place d'un COPIL académique « Savoir Nager », pluri catégoriel (IA IPR EPS, EAFC, IEN, CPD/CPC 1^{er} degré, CTIA 2nd degré, professeurs d'EPS, CAS DRAJES et SDJES), présidé par monsieur le recteur et piloté par deux IA-IPR EPS, Marc Estéveny et Philippe Sbaa. Ce COPIL contribue à :

1. Proposer, chaque fin d'année scolaire, une enquête savoir nager 1^{er} et 2nd degré.
2. Rédiger un cadre générique académique fixant les attendus incontournables d'un projet pédagogique EPS inter-degrés afin d'harmoniser les modalités d'enseignement et de validation du Savoir-Nager. Ce cadre académique est accessible grâce au lien suivant :
https://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/IMG/pptx/10.01.24- cadre_acadei_mique_sn.pptx
3. Proposer un plan de formation d'envergure autour de l'enseignement du Savoir-Nager visant à former environ 8 700 professeurs des écoles (PE) publiques enseignant la natation, et 900 professeurs d'EPS (PEPS) des collèges publics de l'académie d'ici 2028.

Ce plan est coordonné par 2 formateurs académiques de l'école académique de formation continue (EAFC) : François Hugué (CPC circonscription Roanne centre dans la Loire) et Nicolas Belda (professeur d'EPS au lycée Claude Lebois à Saint Chamond). Chacune des formations 1^{er} degré ou inter-dégrés est animée par une doublette de formateurs : 1 CPC + 1 PEPS issu du vivier de formateurs académiques Savoir-Nager, 58 CPC pour le 1^{er} degré et 30 pour le 2nd degré.

Face à l'enjeu sécuritaire lié au Savoir-Nager les membres du COPIL académique remercient les IEN et les principaux de collège de libérer les équipes de PE et de PEPS pour permettre à l'ensemble des enseignants convoqués d'assister à ces formations à public désigné tout en anticipant leur remplacement.

Bilan intermédiaire des formations du plan académique inter degrés Savoir-Nager 2023-2028

SAVOIR NAGER	DPTS/ACAD	FORMATIONS			Nbre PE	Nbre PEPS
		TOTAL	1er degré	Interdégrés		
De janvier à juin 2023	AIN	2	2	0	12	0
	LOIRE	10	3	7	146	27
	RHONE	38	38	0	83	0
	ACADEMIE	50	43	7	241	27
2023 - 2024	AIN	24	22	2	195	9
	LOIRE	9	1	8	200	41
	RHONE	71	68	3	894	10
	ACADEMIE	104	91	13	1289	60
Retour 2024 aux vacances de Noël 2024	AIN	12	11	1	230	6
	LOIRE	13	9	4	246	29
	RHONE	50	42	8	545	71
	ACADEMIE	75	62	13	1021	106
TOTAL		229	196	33	2551	193

Après 2 années de formation, le bilan intermédiaire met les chiffres suivants en avant :

- 2 551 PE ont participé à une formation sur les environ 8 700 à former
- 193 PEPS ont participé à une formation sur les environ 900 à former

Constats :

- Les formations inter degrés sont maintenant une réalité puisque 33 ont pu être organisées en 2 ans. Ces formations sont plébiscitées par les PE et les PEPS qui y participent, pour la qualité des échanges et la mise en place d'un véritable parcours d'acquisition du Savoir-Nager de la GS à la classe de 3^{ème}.
- Le nombre de PE et de PEPS formés en 2 ans, laisse penser que les objectifs quantitatifs poursuivis seront atteints d'ici 2028.
- Dans le 2nd degré, si les chefs d'établissement ne libèrent plus l'ensemble des professeurs de

l'équipe EPS pour participer aux temps de formation, ces derniers s'emparent des remplacements de courte durée pour qu'une partie de l'équipe EPS soit présente.

L'enquête 2022-2023

L'enquête vise à établir :

- un état des lieux des parcours proposés aux élèves dans le 1^{er} degré, en identifiant les années de fréquentation de la piscine par chaque école,
- une analyse statistique de la validation de l'ASNS, en fin de CM2, en fin de 6^{ème} et en fin de 3^{ème}.

Nous invitons tout particulièrement les CPC responsables du Savoir-Nager à renseigner dans l'enquête **le nombre d'élèves ayant validé l'ASNS à l'issue de la classe de CM2**. Ces résultats sont indispensables pour connaître l'évolution du taux de validation de l'ASNS entre la fin du CM2 et la fin de 6^{ème}.

Pour le 1^{er} degré

Trois critères sont établis pour apprécier l'efficacité des parcours natation proposés :

1. Le nombre de séquences d'apprentissage réalisées entre la grande section (GS) de maternelle et le CM2. 3 modules étant le minimum retenu pour offrir à tous la possibilité de réussir l'ASNS.
2. L'implantation harmonieuse des séquences d'apprentissage dans le parcours scolaire, en privilégiant l'étalement à la concentration, évitant ainsi les « trous » dans le parcours.
3. L'implantation de séquences d'apprentissage à des moments clés : le cycle 1 en proposant la natation, si possible dès la grande section en fonction de la disponibilité d'espaces dans les piscines et impérativement en CP et/ou CE1, afin de s'appuyer sur l'intérêt d'apprentissages précoces, et le cycle 3 (CM1 et/ou CM2).

Au regard de ces critères, l'enquête interroge les écoles sur le nombre de modules réalisés de la grande section au CM2.

N1 Très défavorable :

Aucune fréquentation de la piscine

N2 Défavorable :

1 ou 2 modules de la GS au CM2

N3 Moyen :

3 modules sans module au cycle 1 ou au cycle 3

N4 Favorable :

3 modules dont 1 module en GS, 1 module au cycle 2 et 1 module au cycle 3
ou 4 modules mais aucun au cycle 3
ou 5 modules mais aucun en cycle 1

N5 Très favorable :

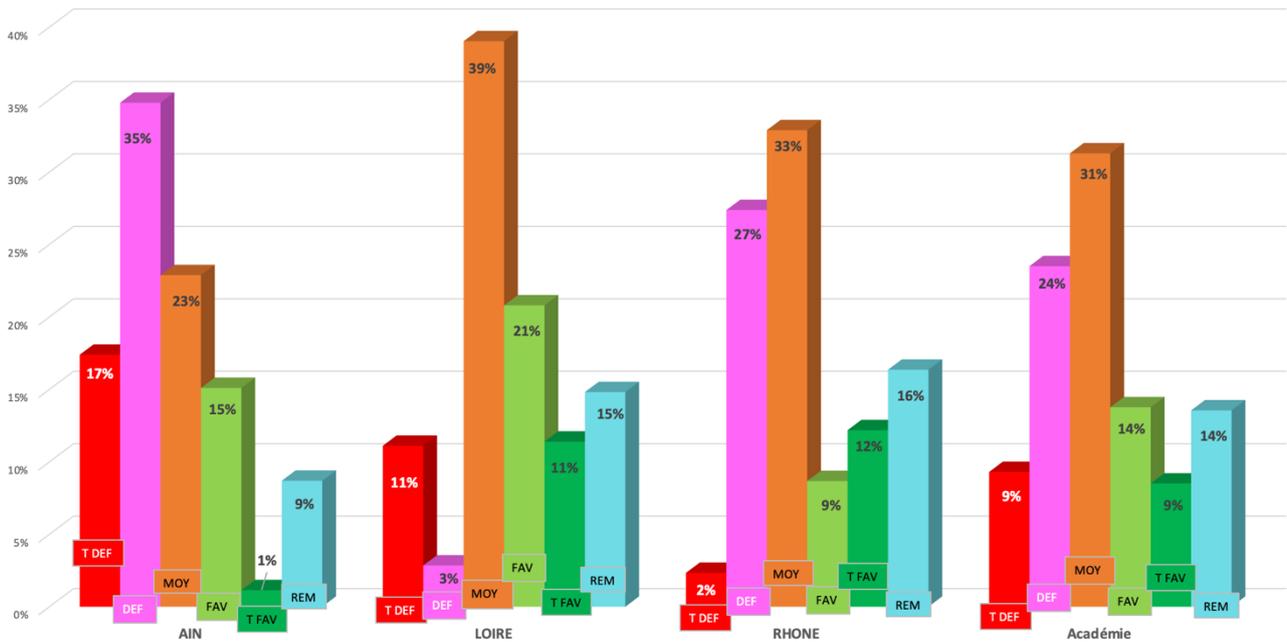
4 modules dont 1 au cycle 1, 2 modules au cycle 2 et 1 module en cycle 3

N6 Remarquable :

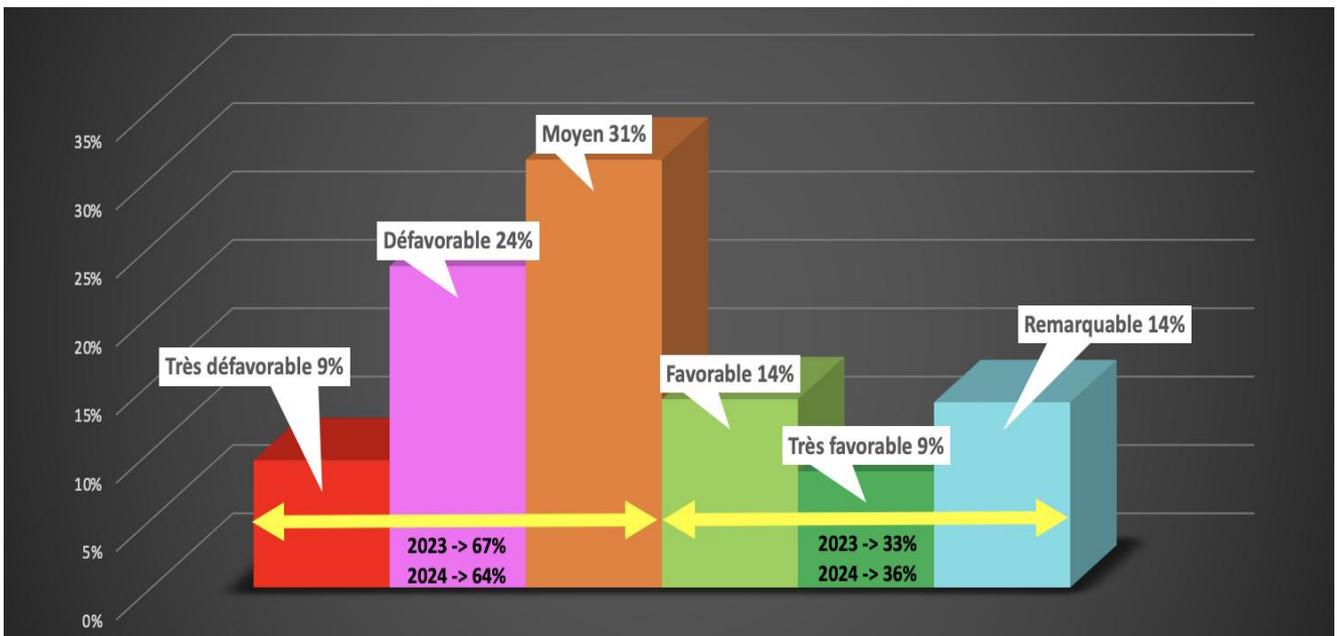
Au moins 5 modules dont 1 module en cycle 1, 2 modules en cycle 2 et 2 modules en cycle 3

Un niveau est retenu si tous les élèves de ce même niveau accèdent à la piscine.

Qualité des parcours par département et pour l'académie



Qualité des parcours pour l'académie de Lyon



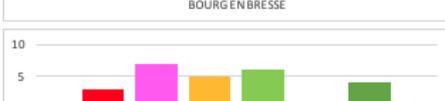
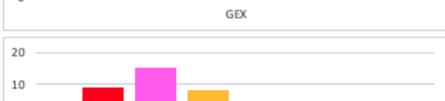
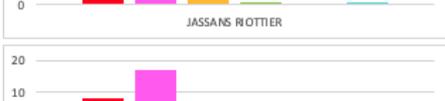
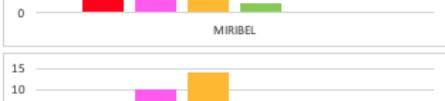
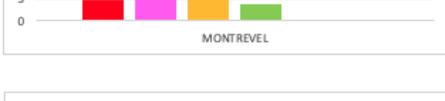
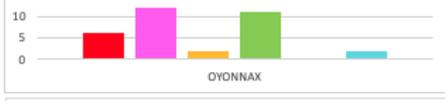
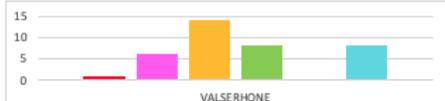
Le bilan académique de la qualité des parcours proposés dans le 1^{er} degré laisse apparaître une légère amélioration de ces parcours puisque l'addition des parcours Très Défavorable – Défavorable – Moyen, est passée de 67% en 2022-2023 à 64% en 2023-2024.

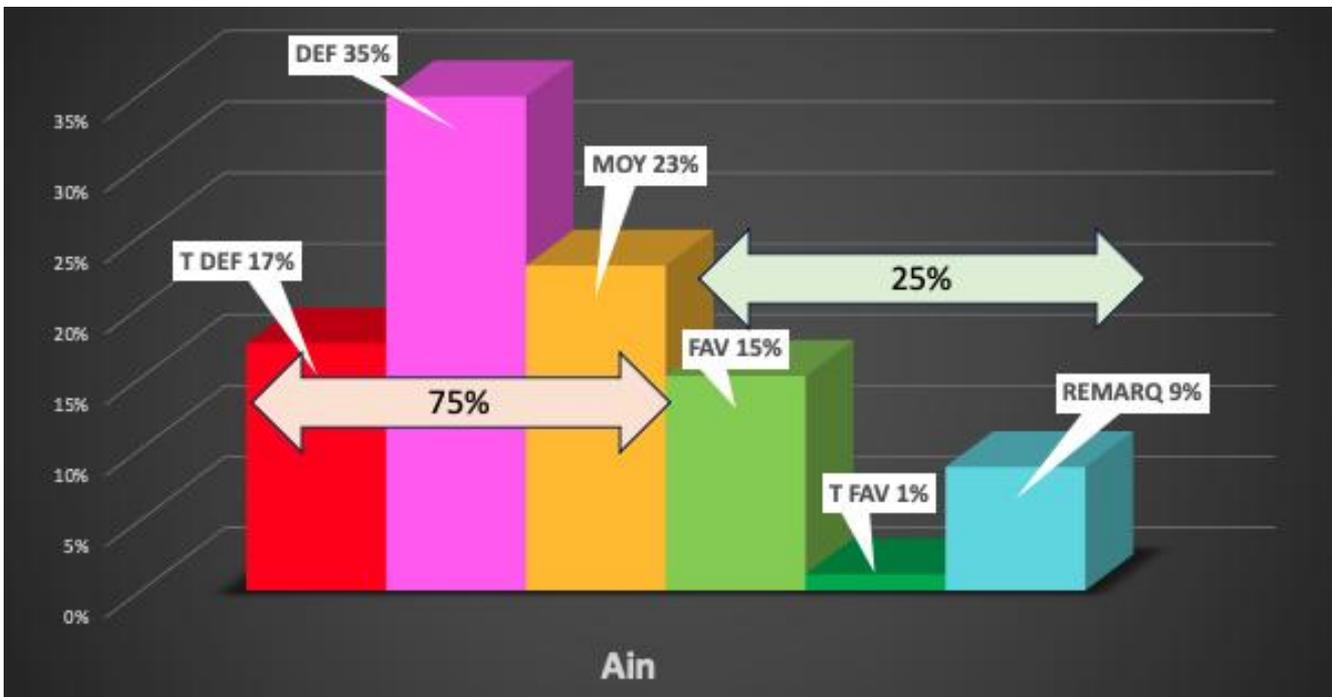
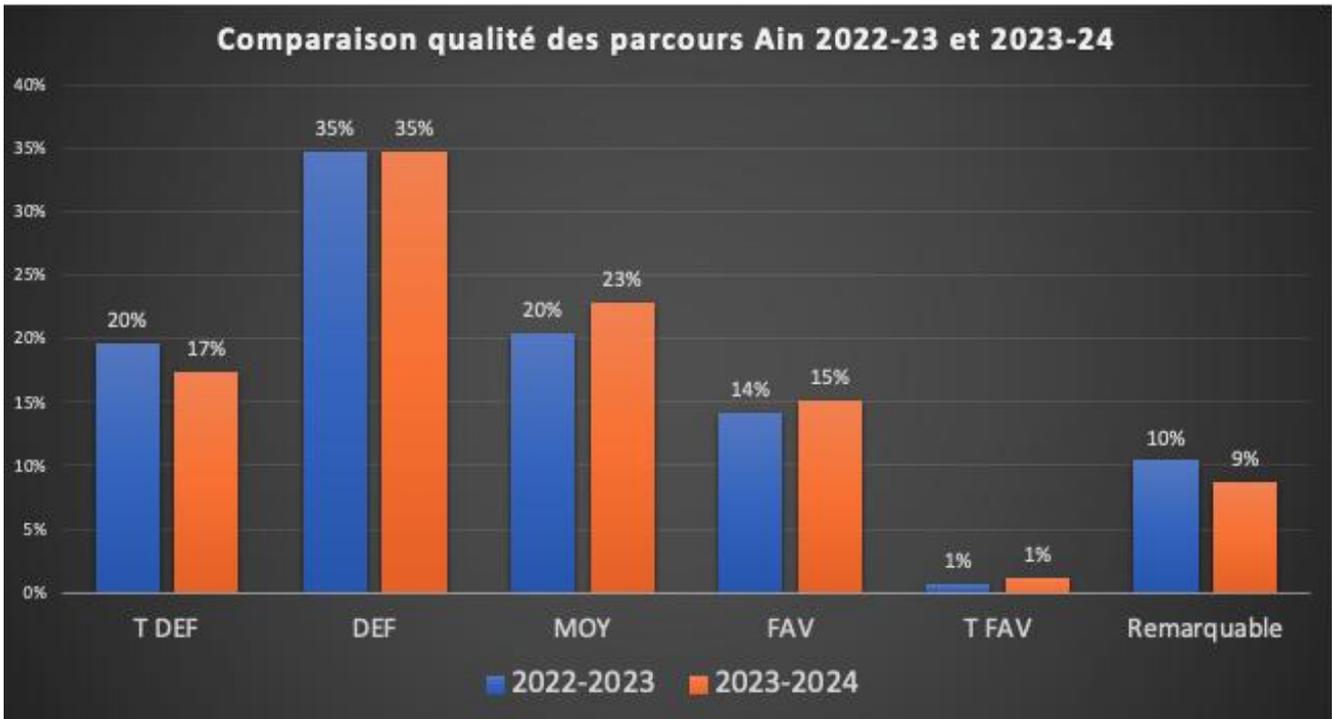
Il faut noter des disparités très importantes entre les départements :

- Le nouveau Rhône obtient les meilleurs résultats avec 53% de parcours favorables à l'apprentissage du savoir-nager pour une cohorte de 5 142 élèves de CM2.

- La Loire obtient également des résultats satisfaisants avec 47% de parcours favorables à l'apprentissage du savoir-nager pour une cohorte de 7 275 élèves.
- L'Ain est en difficulté avec seulement 25% de parcours favorables à l'apprentissage du savoir-nager pour une cohorte de 7 933 élèves.
- La métropole de Lyon est aussi en difficulté avec seulement 24% de parcours favorables à l'apprentissage du savoir-nager pour une cohorte de 7 309 élèves.
- A noter que la ville de Lyon, est en grande difficulté avec seulement 2% de parcours favorables à l'apprentissage du savoir-nager pour une cohorte de 4 186 élèves.
- La commune de Villeurbanne se distingue par 68% de parcours favorables à l'apprentissage du savoir-nager pour une cohorte de 1 174 élèves.

Pour le département de l'Ain

AIN		Qualité des parcours						Remarquable	Qualité des parcours - Schéma
Circonscriptions	Nbre écoles	T DEF	DEF	MOY	FAV	T FAV			
AMBERIEU EN BUGEY	32	0	4	11	7	2	8		
BAGE	37	9	21	5	2	0	0		
BELLEY	41	5	7	10	10	1	8		
BOURG EN BRESSE	37	6	29	2	0	0	0		
GEX	25	3	7	5	6	0	4		
JASSANS RIOTTIER	34	9	15	8	1	0	1		
MIRIBEL	34	8	17	6	3	0	0		
MONTREVEL	33	5	10	14	4	0	0		
OYONNAX	33	6	12	2	11	0	2		
PERON	20	3	3	4	4	1	5		
PONCIN	38	12	10	9	4	1	2		
VALSERHONE	37	1	6	14	8	0	8		
VILLARS	36	9	11	10	6	0	0		
		T DEF	DEF	MOY	FAV	T FAV	Remarquable		
AIN		437	76	152	100	66	5	38	
		17%	35%	23%	15%	1%	9%		

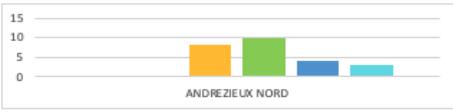
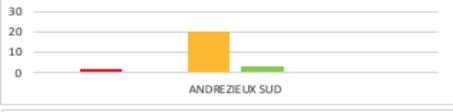
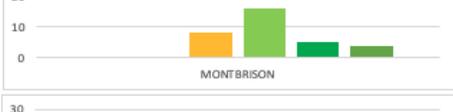
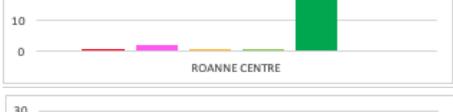
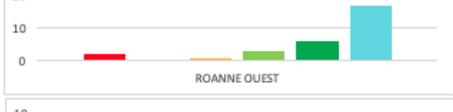
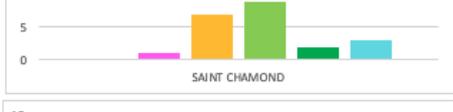
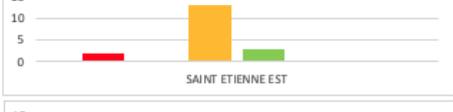
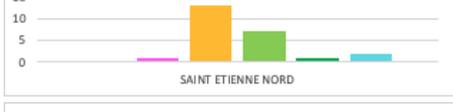
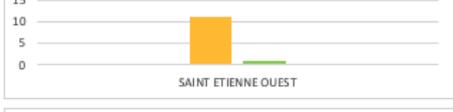
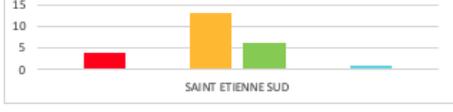


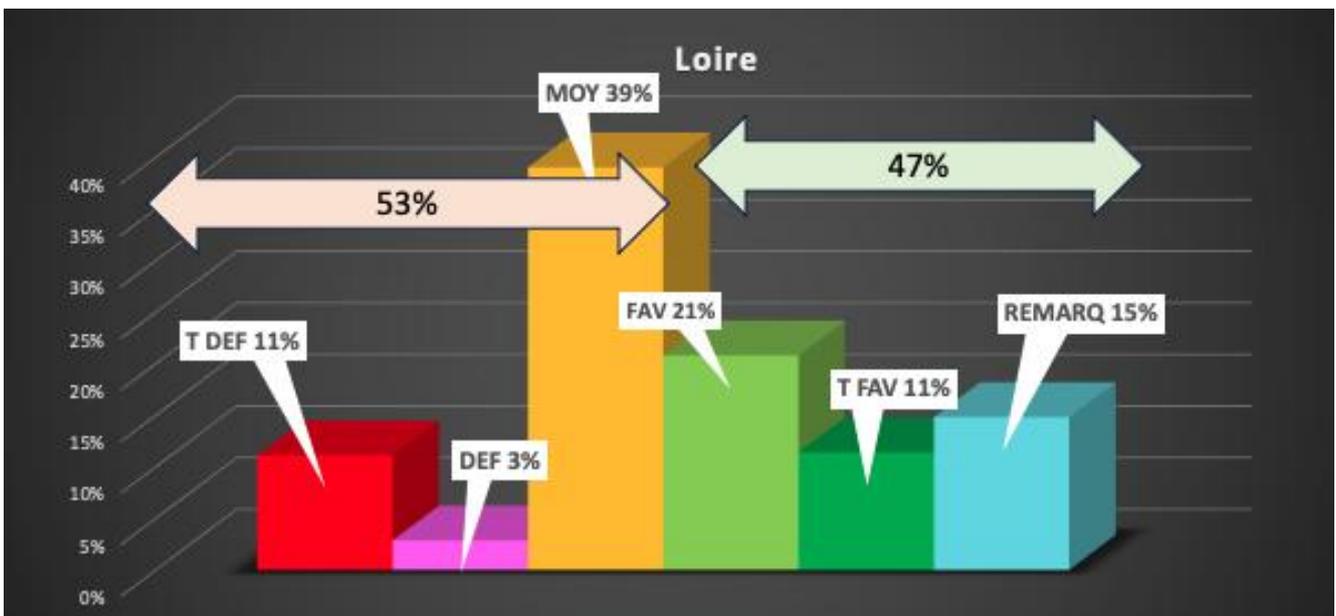
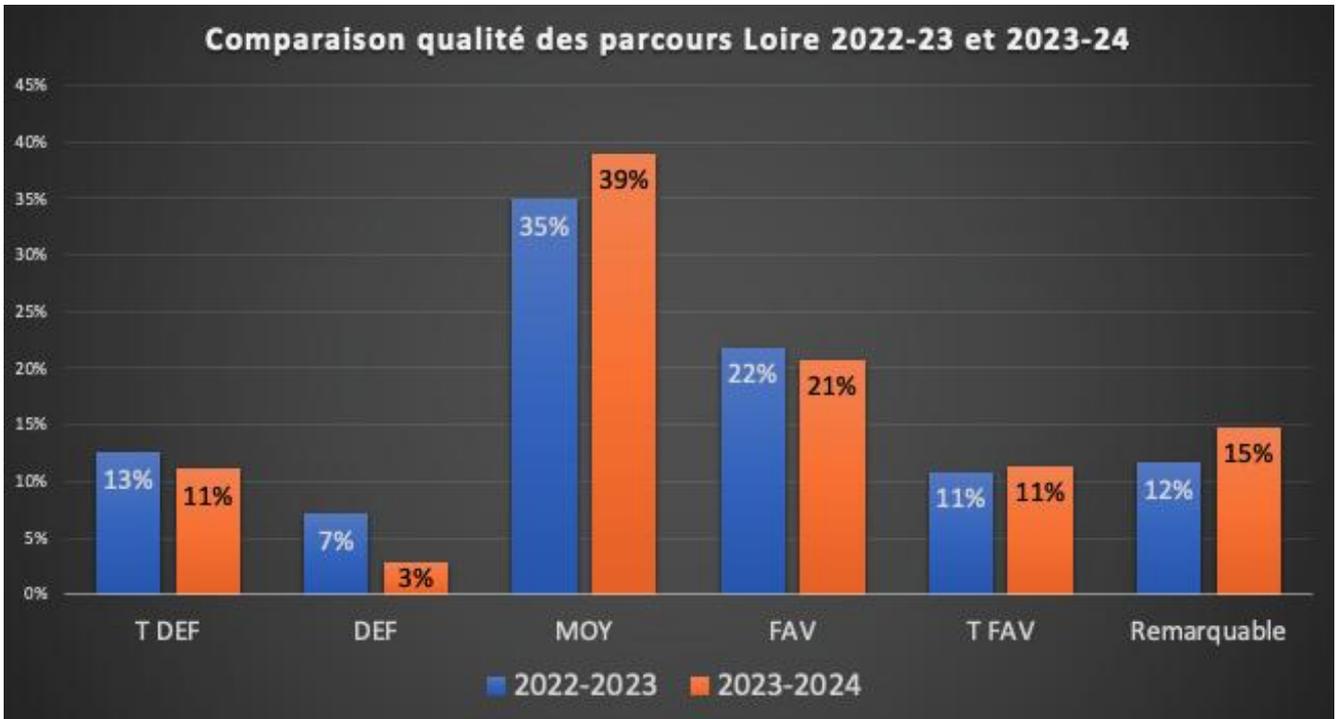
Bilan pour le département de l'Ain :

De grandes inégalités dans le département de l'Ain en termes de parcours, de réussite à l'ASNS :

- Des écoles connaissent des parcours remarquables (REP+ Oyonnax, QPV Belley) mais n'obtiennent pas les résultats attendus. Une explication possible les IPS (71,3 pour Oyonnax et 91,7 pour Belley).
- La priorité de la formation a été mise sur ces secteurs. Des écoles connaissent des parcours défavorables (1 à 2 modules à Bourg en Bresse avec des QPV).
- Les choix politiques donnent parfois priorité au cycle 2 et les élèves ne fréquentent pas les bassins en cycle 3.
- Les restrictions budgétaires donnent lieu à une diminution du nombre de créneaux octroyés aux scolaires.
- L'augmentation du ratio laisse à penser que la formation porte ses fruits et renforce la qualité des parcours.

Pour le département de la Loire

LOIRE		Qualité des parcours						Remarquable	Qualité des parcours - Schéma
Circonscriptions	Nbre écoles	T DEF	DEF	MOY	FAV	T FAV			
ANDREZIEUX NORD	25	0	0	8	10	4	3		
ANDREZIEUX SUD	25	2	0	20	3	0	0		
FEURS	36	0	1	14	7	5	9		
FIRMINY	23	0	5	5	5	0	8		
MONTBRISON	29	0	0	8	16	1	4		
RIVE DE GIER	23	0	0	22	1	0	0		
ROANNE CENTRE	23	1	2	1	1	18	0		
ROANNE EST	38	28	0	1	1	3	5		
ROANNE OUEST	29	2	0	1	3	6	17		
SAINT CHAMOND	22	0	1	7	9	2	3		
SAINT ETIENNE EST	18	2	0	13	3	0	0		
SAINT ETIENNE NORD	24	0	1	13	7	1	2		
SAINT ETIENNE OUEST	12	0	0	11	1	0	0		
SAINT ETIENNE SUD	24	4	0	13	6	0	1		
		T DEF	DEF	MOY	FAV	T FAV	Remarquable		
LOIRE	351	39	10	137	73	40	52		
		11%	3%	39%	21%	11%	15%		



Bilan pour le département de la Loire

Sur 351 écoles, 302 (86%) sont à minima en situation de qualité moyenne sur leur parcours dont 92 (26%) en situation favorable ou très favorable.

Sur les 14 circonscriptions du département, la circonscription de Roanne EST se trouve particulièrement en difficulté : 28 de ses écoles sont en situation de parcours très défavorable. La situation devrait évoluer favorablement avec l'ouverture prévue à la rentrée 2025 de la nouvelle piscine de Charlieu.

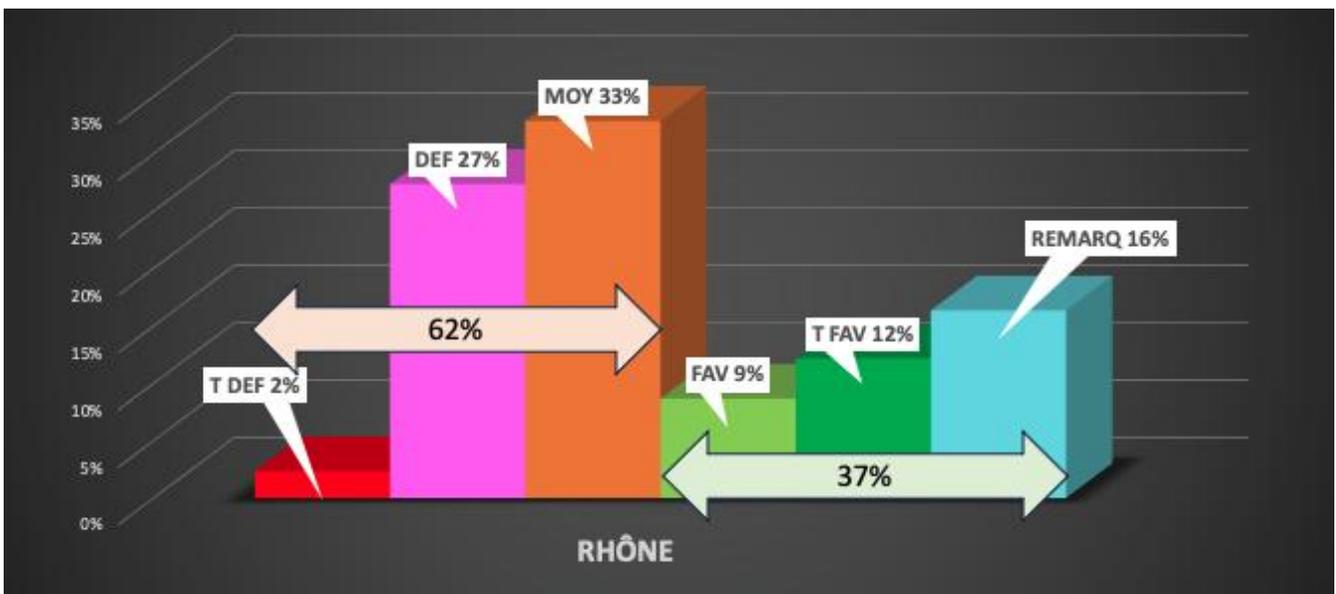
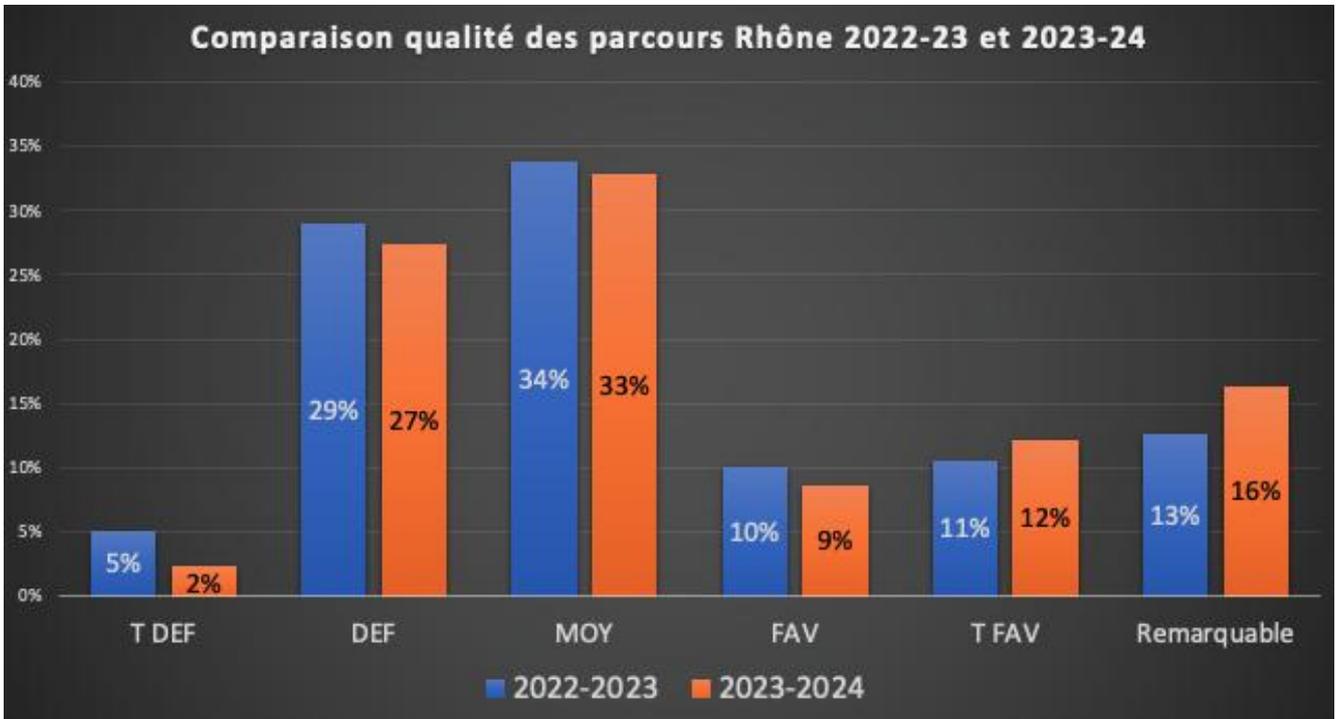
Concernant la réussite de l'ASNS en fin de CM2, il est à noter que dans de nombreuses piscines aucune passation en classe de CM n'était mise en œuvre. Les formations académiques savoir nager ainsi que l'enquête natation font évoluer cette situation.

On peut remarquer que les résultats en fin de 6ème rejoignent toutefois ceux de l'académie.

Pour le département du Rhône : Nouveau Rhône + Grand Lyon Métropole

Rhône		Qualité des parcours						Qualité des parcours - Schéma
Circos	Nbre écoles	T DEF	DEF	MOY	FAV	T FAV	Remarquable	
ANSE	36	0	7	29	0	0	0	
BELLEVILLE	40	2	11	15	8	0	4	
BRON	17	0	0	2	0	3	12	
ECULLY LYON DUCHERE	15	0	7	2	0	6	0	
GIVORS	15	0	1	11	0	2	1	
GREZIEU LA VARENNE	32	1	0	1	12	3	15	
IRIGNY - MIONS	18	0	4	8	0	5	1	
L'ARBRESLE	33	0	0	13	0	11	9	
LYON 1_5	13	0	3	10	0	0	0	
LYON 3EME	17	0	15	2	0	0	0	
LYON 4EME - CALUIRE	16	0	4	2	0	10	0	
LYON 6EME - VILLEURBANNE	12	0	8	4	0	0	0	
LYON 7EME - LA MULATIERE	16	2	10	3	0	0	1	
LYON 8EME - 2EME	13	0	9	2	0	2	0	
LYON VAISE - TASSIN	17	0	12	5	0	0	0	
MEYZIEU - DECINES	18	0	0	6	3	0	9	
MORNANT SUD	32	0	0	1	13	10	8	

NEUVILLE - VAL DE SAONE	30	6	15	8	1	0	0	
OULLINS	27	3	10	1	0	13	0	
RILLIEUX LA PAPE	12	0	2	0	0	0	10	
SAINT FONTS	9	0	9	0	0	0	0	
SAINT PIERRE DE CHANDIEU	21	0	2	6	3	2	7	
SAINT PRIEST	16	0	1	15	0	0	0	
TARARE	35	0	0	22	8	0	5	
VAULX EN VELIN 1	10	0	10	0	0	0	0	
VAULX EN VELIN 2	8	0	8	0	0	0	0	
VENISSIEUX - LYON 8EME	13	0	11	2	0	0	0	
VENISSIEUX 1	12	0	0	12	0	0	0	
VENISSIEUX 2	8	0	0	8	0	0	0	
VILLEFRANCHE SUR SAONE	16	0	5	0	4	0	7	
VILLEURBANNE 1	13	0	0	6	0	2	5	
VILLEURBANNE 2	9	0	0	1	0	4	4	
		T DEF	DEF	MOY	FAV	T FAV	Remarquable	
RHONE	599	14	164	197	52	73	98	
		2%	27%	33%	9%	12%	16%	



Bilan pour le département du Rhône

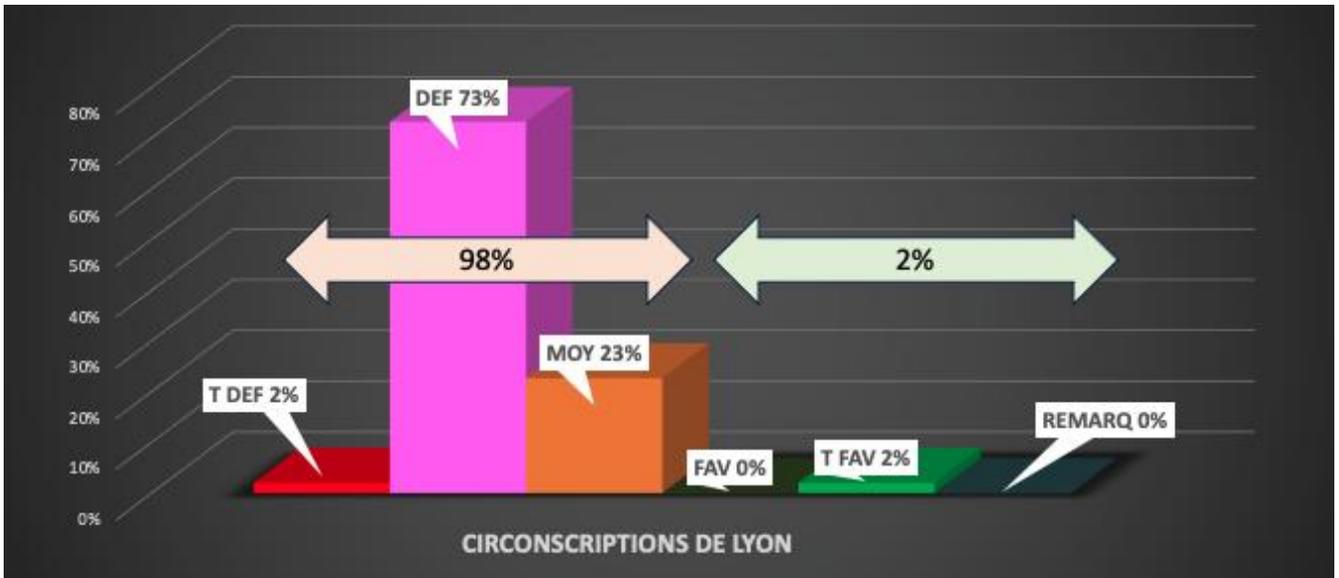
Les élèves de 12 circonscriptions ne vont pas du tout à la piscine en cycle 3 (8 circonscriptions) ou de manière anecdotique (4 circonscriptions).

Sur la cohorte de 19 365 élèves de CM2, 10 508 élèves ne vont pas à la piscine ou ont vu leur résultat non remonté vers les CPC EPS (dont 7 142 élèves des 12 circons soit 68%).

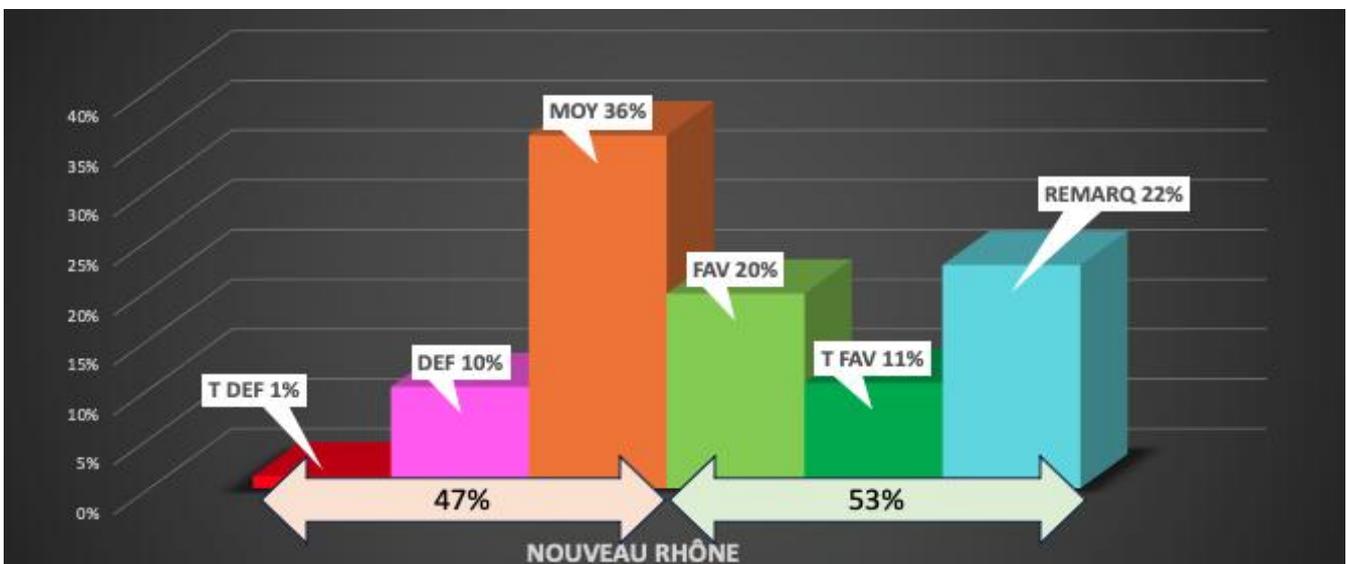
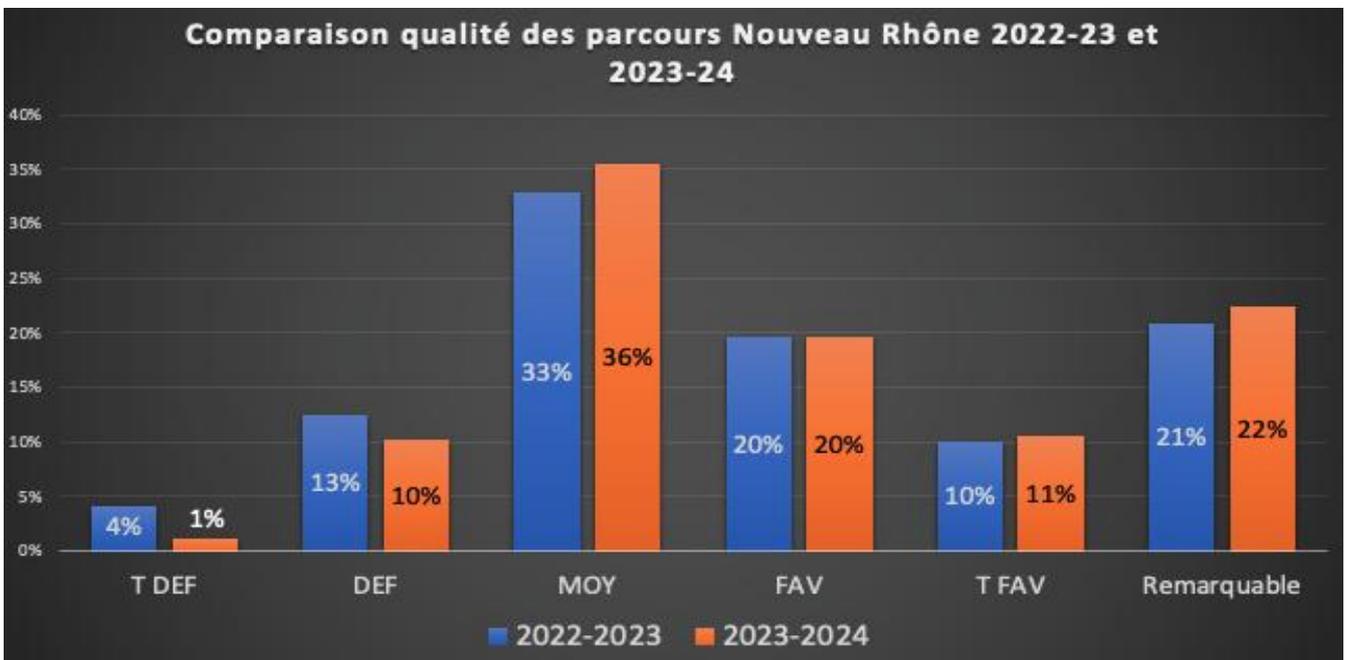
Le taux de réussite global sur la cohorte de CM2 est de : 30,8%.

Le taux de réussite calculé sur les seuls élèves pour lesquels nous disposons de résultats ou qui ont accès à une piscine est de 67,4%.

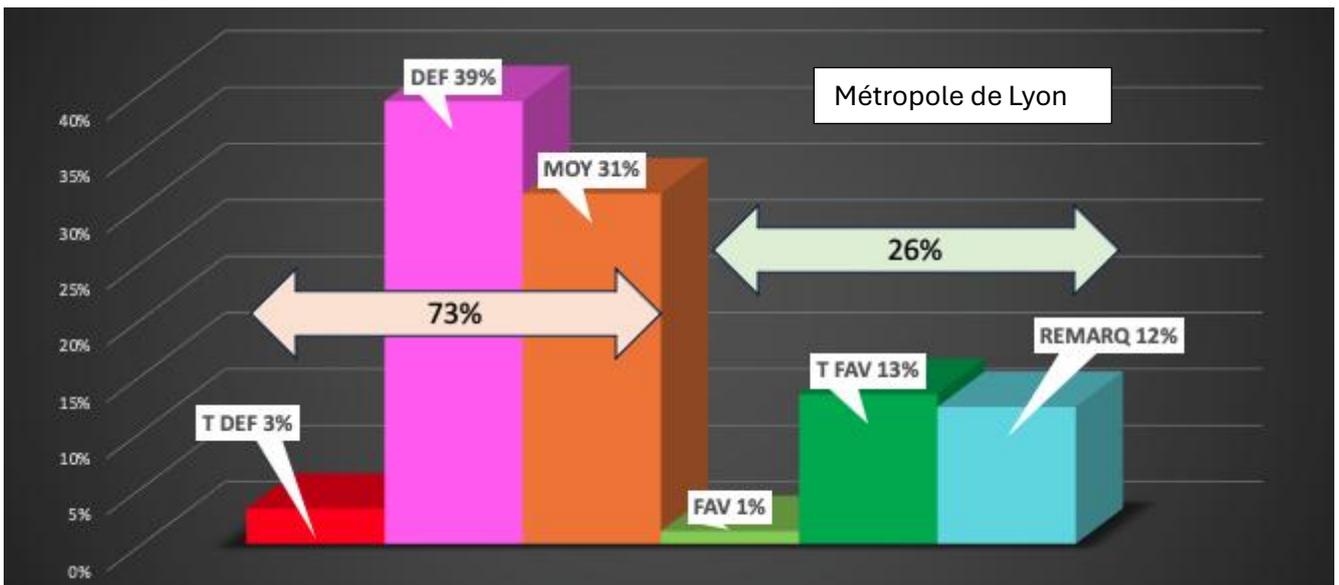
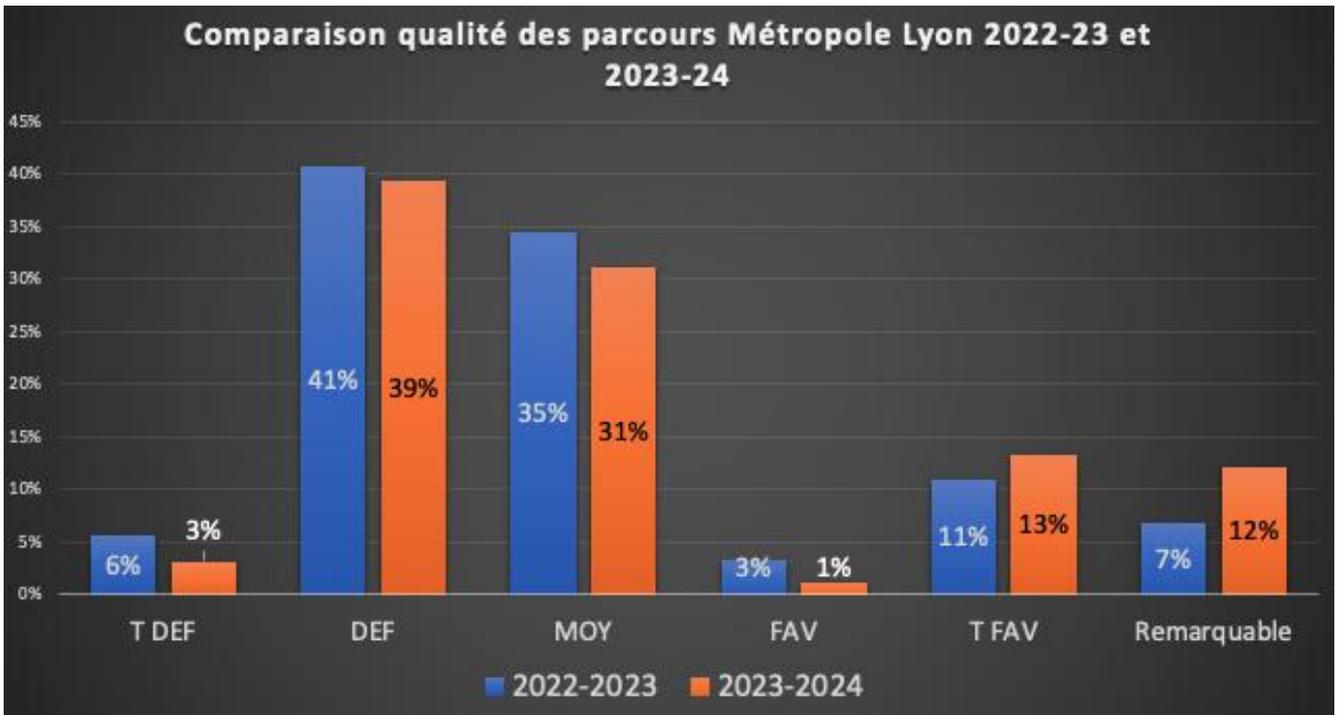
Les résultats de la seule ville de Lyon grèvent considérablement les résultats globaux du département et surtout de la métropole.



Pour le Nouveau Rhône



Pour la métropole de Lyon



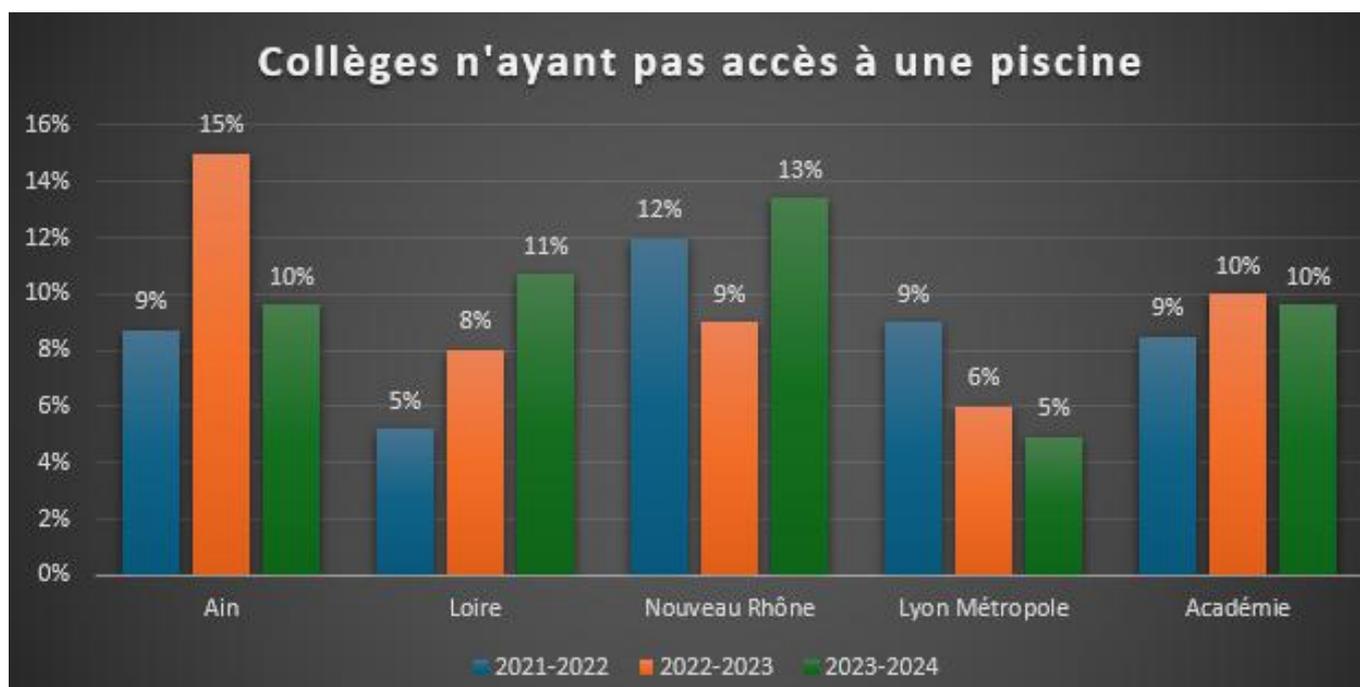
Pour le 2nd degré

3 critères sont interrogés, par collège, pour analyser le taux de validation de l'ASNS par établissement, par département* et pour l'académie :

1. L'accès à une piscine
2. Le collège est-il en REP/REP+ ou hors REP/REP+
3. Le nombre d'élèves validant l'ASNS en fin de 6^{ème} par rapport au nombre total d'élèves de 6ème

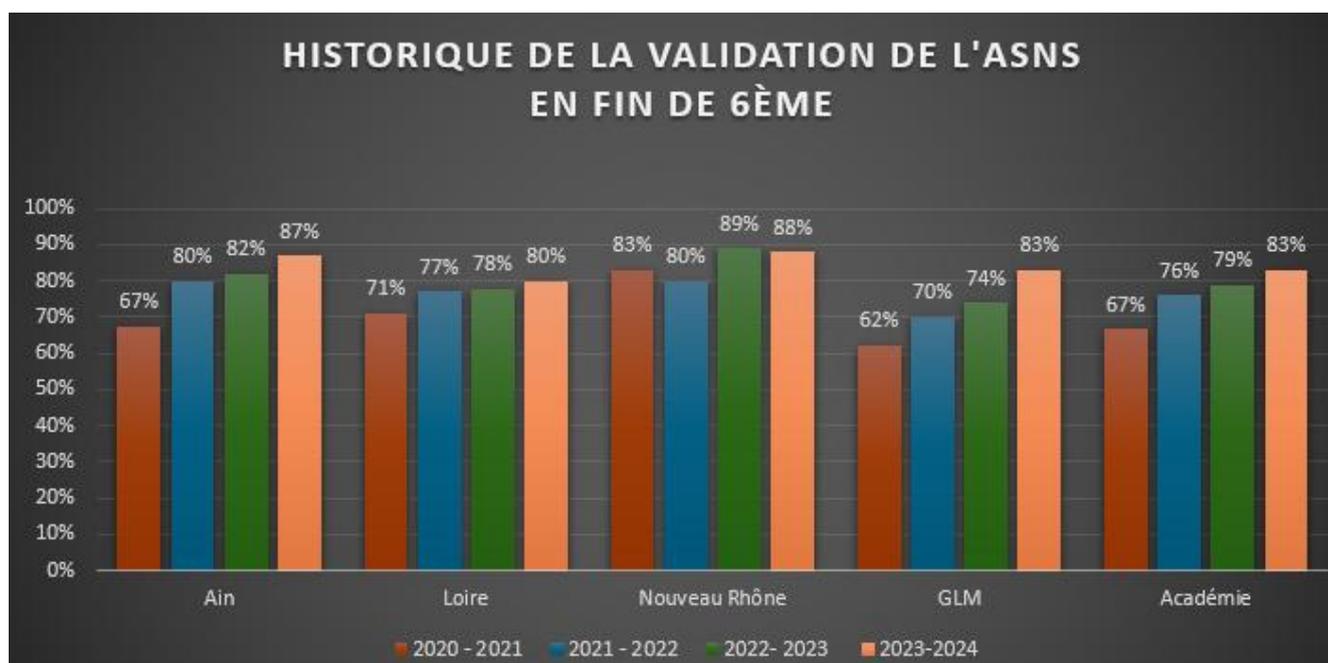
* Pour le Rhône une analyse différenciée est réalisée entre les collèges relevant du conseil départemental du Rhône (CD 69), dit « Nouveau Rhône » et ceux gérés par Lyon Métropole (LM).

**Le taux des retours de l'enquête est de 100%
pour les collèges de l'enseignement public et privé**



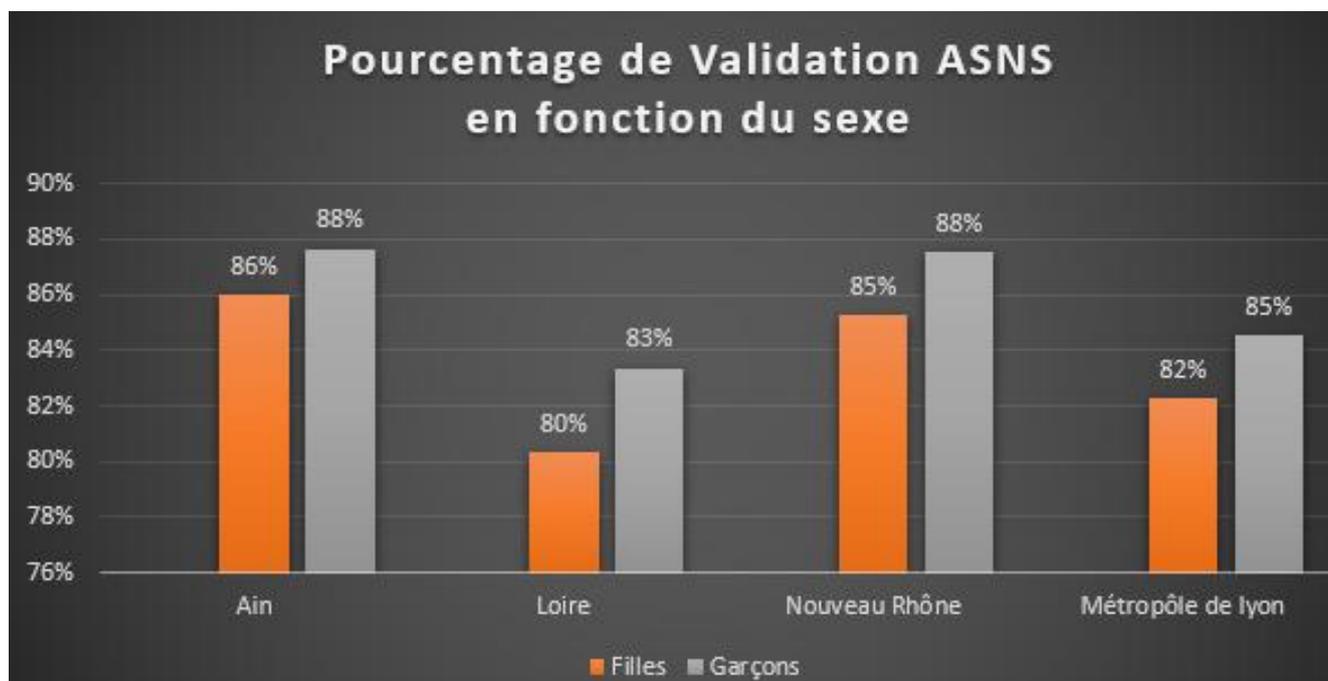
Dept	Métropole de Lyon Nouveau Rhône	Nom clg	Commune	Pub/Priv	Educ Prio
AIN		COLLEGE PRIVE SAINT CHARLES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Privé sous contrat	hors EP
AIN		COLLEGE MARCEL ANTHONIOZ	DIVONNE-LES-BAINS	Public	hors EP
AIN		COLLEGE PAUL CLAUDEL	LAGNIEU	Public	hors EP
AIN		COLLEGE XAVIER BICHAT	NANTUA	Public	hors EP
AIN		COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	Privé sous contrat	hors EP
AIN		COLLEGE DU RENON	VONNAS	Public	hors EP
LOIRE		COLLEGE PRIVE NOTRE DAME	CHARLIEU	Privé sous contrat	hors EP
LOIRE		COLLEGE GASTON BATY	PELUSSIN	Public	hors EP
LOIRE		COLLEGE PRIVE SAINT REGIS	SAINT-GENEST-MALIFAUZ	Privé sous contrat	hors EP
LOIRE		COLLEGE PRIVE JOSEPH COLLARD	SAINT-HEAND	Privé sous contrat	hors EP
LOIRE		COLLEGE PRIVE SAINT CAMILLE	SAINT-JUST-EN-CHEVALET	Privé sous contrat	hors EP
LOIRE		COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	Privé sous contrat	hors EP
LOIRE		COLLEGE ANNE FRANK	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	Public	hors EP
LOIRE		LYCEE D'ENSEIGNEMENT ADAPTE NELSON MANDELA	SORBIERS	Public	hors EP
RHÔNE	Métropole de Lyon	COLLEGE FRANCOIS BROSETTE	COURS	Public	hors EP
RHÔNE	Métropole de Lyon	COLLEGE PRIVE INSTITUTION DES CHARTREUX	LYON 1ER ARRONDISSEMENT	Privé sous contrat	hors EP
RHÔNE	Métropole de Lyon	COLLEGE RAOUL DUFY	LYON 3E ARRONDISSEMENT	Public	hors EP
RHÔNE	Métropole de Lyon	COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU	LYON 7E ARRONDISSEMENT	Public	hors EP
RHÔNE	Métropole de Lyon	COLLEGE PRIVE SAINT LOUIS DE LA GUILLOTIERE	LYON 7E ARRONDISSEMENT	Privé sous contrat	hors EP
RHÔNE	Métropole de Lyon	COLLEGE PRIVE PIERRE TERMIER-SITE MONPLAISIR	LYON 8E ARRONDISSEMENT	Privé sous contrat	hors EP
RHÔNE	Métropole de Lyon	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME DE BELLEGARDE	NEUVILLE-SUR-SAONE	Privé sous contrat	hors EP
RHÔNE	Métropole de Lyon	COLLEGE PRIVE FROMENTE	SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	Privé sous contrat	hors EP
RHÔNE	Métropole de Lyon	COLLEGE PRIVE CHAMPAGNAT	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	Privé sous contrat	hors EP
RHÔNE	Métropole de Lyon	COLLEGE PRIVE JUIF DE LYON	VILLEURBANNE	Privé sous contrat	hors EP
RHÔNE	Nouveau Rhône	COLLEGE PRIVE LA XAVIERE	CHAPONNAY	Privé sous contrat	hors EP
RHÔNE	Nouveau Rhône	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME	CLAVEISOLLES	Privé sous contrat	hors EP
RHÔNE	Nouveau Rhône	COLLEGE PRIVE SAINTE MARIE	COURS	Privé sous contrat	hors EP
RHÔNE	Nouveau Rhône	COLLEGE LA PLATIERE	THIZY-LES-BOURGS	Public	hors EP
RHÔNE	Nouveau Rhône	COLLEGE PRIVE NOTRE DAME DU MAS	VAL D'OINGT	Privé sous contrat	hors EP

L'attestation du Savoir-Nager en sécurité - ASNS



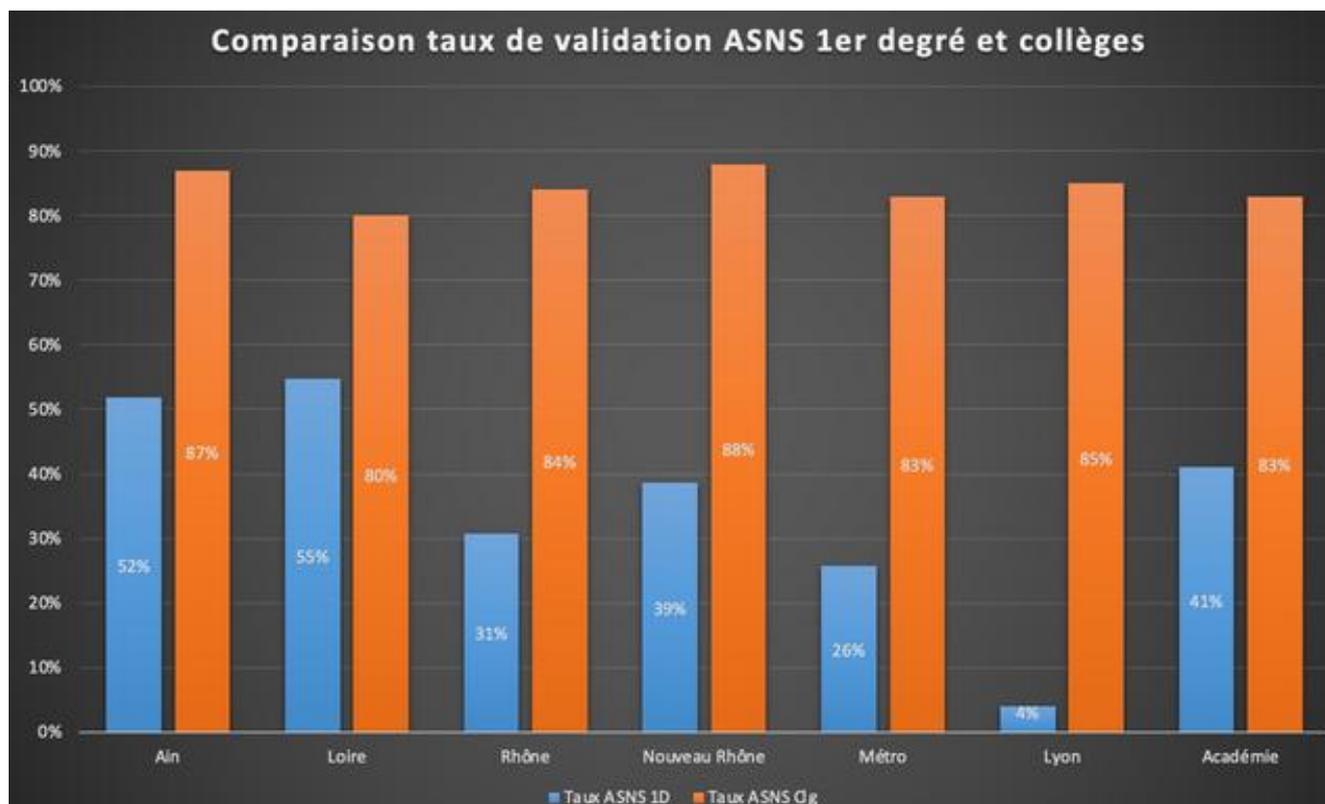
Nous constatons que depuis la crise sanitaire ayant induit une baisse des possibilités d'accès aux piscines, **le taux d'élèves validant l'ASNS continue de progresser pour obtenir des chiffres jamais atteints dans l'académie.**

Mention particulière pour la métropole de Lyon dont les résultats augmentent de 9% en un an.



Quel que soit le territoire, le taux de validation ASNS des filles est inférieur d'environ 3% à celui des garçons

Comparatif du taux de réussite à l'ASNS entre la fin du CM2 et la fin de 6^{ème}



Ce critère d'analyse met clairement en avant la classe de 6^{ème} comme plus haut niveau de réussite à l'ASNS après un travail bien amorcé à l'école élémentaire.

Cependant, d'un territoire à l'autre, le taux de validation à l'ASNS est très variable

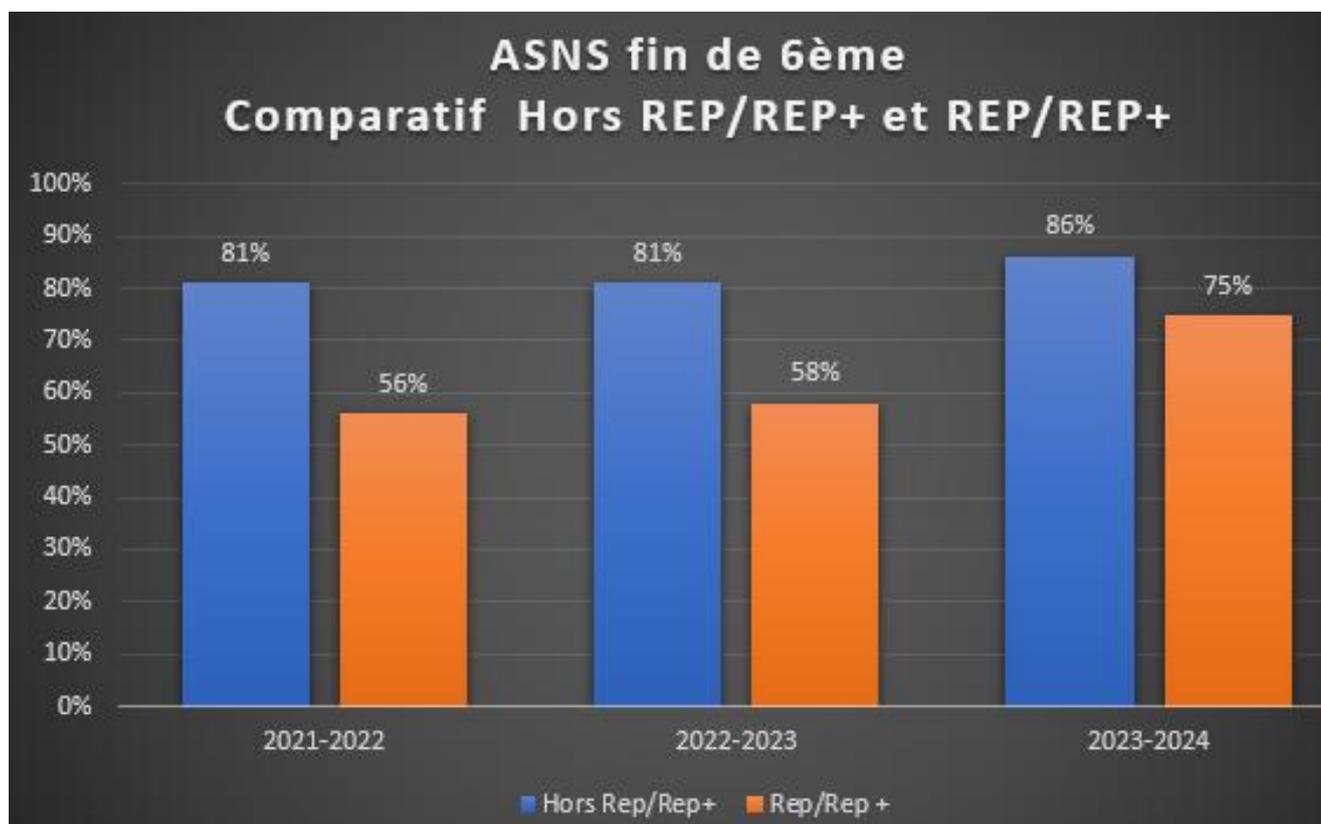
Le groupe ressource académique Savoir-Nager rappelle que la certification du Savoir-Nager est une étape obligée dans le parcours d'apprentissage de l'élève mais en aucun cas une finalité. En conséquence, les professeurs des écoles qui sont assermentés à valider l'ASNS sont invités à le faire dès que leurs élèves en ont le niveau.

Ces résultats renforcent l'approche académique qui met l'accent sur un modèle d'apprentissage inter-degrés (de la GS à la classe de 3^{ème}) pour permettre au plus grand nombre d'élèves de réussir le test.

Savoir-Nager en REP/REP+

Les membres du groupe ressource académique Savoir-nager ont souhaité, cette année, mettre tout particulièrement l'accent sur l'analyse des résultats à l'ASNS en zones d'éducation prioritaire (REP) et zones d'éducation prioritaires renforcées (REP+)

Historique du comparatif des résultats à l'ASNS hors REP-REP+ / REP-REP+

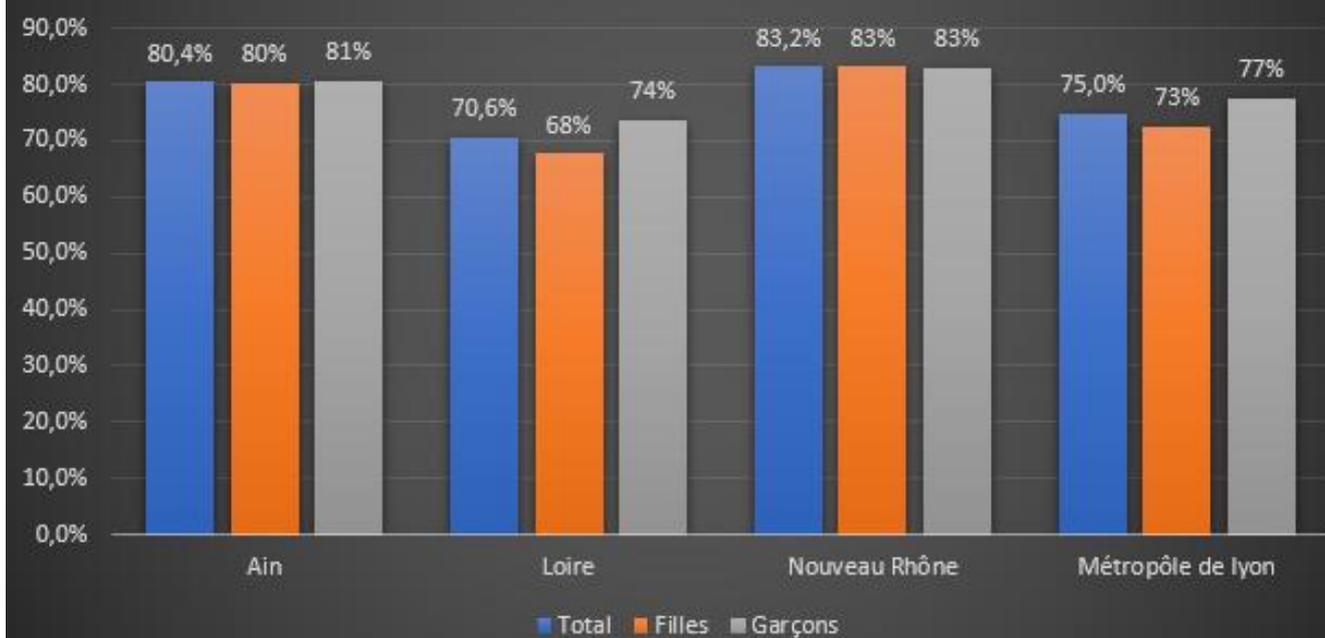


Le taux de réussite à l'ASNS est très inférieur pour les élèves scolarisés en REP/REP+ par rapport à ceux scolarisés hors éducation prioritaire même si ce chiffre est en diminution depuis 3 ans : 25% en 2021-2022, 23% en 2022-2023, 11% en 2023-2024

Après le COVID la différence des résultats entre les rep/rep+ et hors rep/rep+ était de 25 %. Deux ans après grâce à la réouverture des piscines de tous les rep et rep+, cet écart n'est plus que de 11%. Une nette progression de 17% est constatée entre juin 2023 et juin 2024.

Au-delà d'un projet pédagogique spécifique, le travail collaboratif avec la DRAJES et les SDJES doit être renforcé pour permettre l'accueil massif des élèves ne validant pas l'ASNS en REP/REP+ sur les dispositifs « J'apprends à nager » en temps péri et extra-scolaire.

Pourcentage de Validation ASNS en REP/REP+ en fonction du sexe



Dans l'Ain et le Nouveau Rhône où le nombre de REP/REP+ est faible, la différence de réussite à l'ASNS entre les filles et les garçons n'est pas significative.

Cependant, dans la Loire et la métropole de Lyon qui regroupent la majorité des établissements de REP/REP+ de l'académie, la différence de réussite à l'ASNS entre les filles et les garçons est beaucoup plus importante que pour les établissements hors REP/REP+ : 6% pour la Loire et 4% pour la métropole de Lyon

- Remerciements à l'attention des IEN et conseillers pédagogiques de circonscription pour avoir renseigné cette enquête au nom des écoles de leur territoire.
- Remerciements à l'attention des chefs d'établissement et professeurs d'EPS de collège pour avoir :
 - o renseigné cette enquête commune avec celle de la Degesco, fin juin,
 - o libéré une partie des professeurs des équipes EPS pour participer aux formations Savoir-Nager
- Remerciements aux membres du groupe ressource académique Savoir-Nager pour leur participation à la rédaction du compte rendu de cette enquête.

Inspection Pédagogique Régionale
Education Physique et Sportive

Philippe SBAA

Conseiller Technique EPS
DSDEN du Rhône

Philippe BOUZONNET